

RATIFICATION DE L'ENTENTE SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

Mulroney est ouvert à l'idée de Bourassa

Si les provinces le désirent, la formule de ratification d'une entente éventuelle sur le libre-échange avec les États-Unis pourrait être étendue pour déci-

PIERRE VENNAT

der des amendements constitutionnels. Le premier ministre canadien, Brian Mulroney, a fait cette déclaration hier, ouvrant ainsi la porte à l'idée lancée la veille par son homologue québécois, Robert Bourassa.

« Cela pourrait être la même chose si cela convient aux provinces », a-t-il dit aux journalistes qui l'interrogeaient, au moment de l'inauguration d'une nouvelle salle de brassage, à la brasserie Molson de Montréal.

Il était évident, hier midi, que Brian Mulroney et Robert Bourassa se rapprochent d'un accord sur une formule de ratification d'un éventuel accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le premier ministre du Québec a d'ailleurs le premier tendu une perche à son homologue fédéral. Prenant le micro à l'invitation du président de Molson, il a laissé entendre à Brian Mulroney, assis à quelques pas de lui, que le Québec était dorénavant moins méfiant face aux négociations qu'Ottawa vient d'entreprendre avec Washington.

« Ce serait un bien plus grand risque pour le Canada et le Québec que de refuser d'entreprendre des négociations par lesquelles on essaie d'accroître notre commerce », a-t-il lancé à la satisfaction évidente du premier ministre fédéral.

Se faisant des plus conciliants, M. Bourassa a ajouté que depuis le début des pourparlers entre les provinces et Ottawa dans ce

dossier, « on s'est aperçu rapidement que ce qui est en cause, ce n'est pas la pleine intégration économique qui pourrait remettre en question notre identité culturelle et nos programmes sociaux, mais l'accroissement du commerce international ».

Pendant que M. Mulroney souriait d'aise, M. Bourassa a ajouté que « de toute façon, la structure politique au Canada et aux États-Unis, tout comme la division et le partage des pouvoirs, nous donnent une espèce de police d'assurance ».

Par la suite, cerné à son tour par les journalistes, M. Bourassa a déclaré qu'il préfère toutefois l'ancienne formule de Victoria à l'actuelle formule d'amendement constitutionnel pour l'approbation d'un accord sur le libre-échange.

La formule actuelle permettrait à sept provinces d'amender la constitution, que Québec soit d'accord ou non, en autant qu'elles représentent 50 p. cent de la population nationale.

Le premier ministre québécois a réitéré que dans le domaine commercial, comme sur le plan constitutionnel, il tient à ce que Québec retrouve son droit de veto, qu'il estime avoir été abandonné par l'ancien gouvernement péquiste.

« Il y a un point sur lequel je ne céderai jamais, c'est celui qui consisterait à accepter une formule qui ne nous protégerait pas contre l'imposition d'un traité avec lequel nous ne sommes pas d'accord ». Mais, se faisant conciliant, il ajouta qu'il est trop tôt pour prédire que la formule d'accord sur le libre-échange et celle d'amendement constitutionnel seront identiques.

Mais si Ottawa et Québec s'en-



Les premiers ministres Mulroney et Bourassa semblent près de s'entendre sur une formule de ratification de l'accord sur le libre-échange. (Laserphoto PC)

tendent sur un pacte commercial adaptable à la constitution, M. Bourassa estime « qu'on aura fait un pas en avant ».

De toute façon, les deux premiers ministres doivent se revoir, aujourd'hui, dans la Vieille capitale et nul doute qu'ils continueront les pourparlers déjà amorcés plus tôt cette semaine, à Ottawa.

Lors de sa rencontre avec les journalistes, M. Mulroney a rappelé qu'il avait toujours assuré les provinces qu'elles seraient consultées sur tous les sujets susceptibles de les affecter directement.

« Mais qui décidera si un sujet concerne ou non une province, le premier ministre de cette province ou le premier ministre fédéral ? », lui a-t-on demandé.

A cette question directe de LA PRESSE, M. Mulroney a répondu que « cela sera la constitution ».

Plus tôt, à Ottawa, avant d'entrer au caucus hebdomadaire des parlementaires conservateurs, M. Mulroney avait reconnu qu'il serait « possible » qu'on utilise la même formule dans les deux dossiers.

« Ça ne sera pas nécessairement le cas, mais il se peut qu'on soit en mesure de développer une formule acceptable au niveau constitutionnel après avoir passé à travers le laboratoire de l'expérience commerciale ».

OTTAWA CONTESTERAIT D'ÉVENTUELS TARIFS US

Le contentieux sur le bois pourrait coûter \$5 millions en frais juridiques

OTTAWA (PC) — L'industrie canadienne du bois mou devra dépenser au moins \$5 millions en frais juridiques,

PIERRE APRIL
de la Presse canadienne

en collaboration avec le gouvernement fédéral et ceux des provinces, pour faire la preuve, au cours des prochains mois, qu'elle ne concurrence pas de façon déloyale les producteurs américains.

C'est là la seule alternative qui restera aux Canadiens si l'administration et le Sénat américains décident de poursuivre leur enquête sur cette industrie et d'imposer des tarifs compensatoires à l'exportation du bois mou vers les États-Unis.

Cette industrie canadienne,

que les Américains accusent de jouir de subsides et programmes d'aide gouvernementaux indus, risque de perdre plus de 15.000 emplois au Québec, en Ontario, dans les Maritimes et en Colombie-Britannique, et une valeur annuelle de \$1 milliard en exportation, si l'administration des États-Unis écoute ses apôtres du protectionnisme.

Hier, au cours d'une séance d'information, les principaux porte-parole fédéraux canadiens ont clairement indiqué que le Canada avait la ferme intention de contester, si elle est prise, la décision de Washington d'entreprendre les procédures visant à imposer des tarifs à l'industrie canadienne du bois mou.

Aux communes, hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a claire-

ment admis que la situation n'était plus rose du tout, mais il a aussi maintenu que c'était justement pour éviter de tels gestes de représailles des États-Unis envers les Canadiens que des négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux avaient été amorcées.

« Aujourd'hui à Washington, a-t-il dit, l'ambassadeur canadien, après avoir consulté les porte-parole des différents partis politiques canadiens, dépêche

dans la capitale américaine, a laissé entendre aux Américains que nous percevions cette pétition (contre l'industrie canadienne du bois mou) comme une négation d'un principe de justice naturelle. »

M. Clark faisait allusion à une cause identique, initiée par les États-Unis, entendue en 1983, touchant la même industrie et les mêmes objections finalement rejetées parce que non fondées.

Les conservateurs glissent au troisième rang au Québec

QUEBEC (PC) — Les choses vont mal au Québec pour le Parti conservateur du premier ministre M. Brian Mulroney, qui

est tombé au troisième rang dans la faveur des électeurs, derrière le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique.

Un sondage SORECOM réalisé pour le compte du journal Le Soleil et la station radiophonique CHRC, entre le 9 et le 25 mai, indique en effet que le Parti libéral de M. John Turner recueille 42 p. cent des intentions de vote, le NPD 30 p. cent et le PC 28 p. cent.

Avant répartition des indecis, les résultats sont les suivants: PLC 35 p. cent, NPD 24, PC 25. Dix-sept p. cent des 1 195 personnes interrogées se sont déclarées indecises ou ont refusé de répondre. La marge d'erreur du sondage varie entre deux et trois pour cent.

Le grand gagnant de ce sondage est incontestablement le NPD, dont la cote de popularité au Québec a presque doublé en un an, passant de 16 à 30 p. cent. Par rapport à février dernier, il s'agit d'un gain de quatre p. cent.

Ces résultats reflètent la grande popularité personnelle du chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, comme le révélait un sondage IQOP public hier.

Avec une cote de 59 p. cent, M. Broadbent devance aisément dans ce sondage MM. Mulroney (50 p. cent) et Turner (45 p. cent) dans l'estime de l'électorat québécois. De tous les politiciens fédéraux, seul M. Jean Chrétien (65 p. cent) est plus populaire.

Dans le sondage SORECOM, le Parti conservateur, avec 28 p. cent des intentions de vote, maintient la position qu'il occupait en février dernier, alors qu'une précédente enquête d'opinion effectuée par la même maison de sondage lui attribuait 27 p. cent des voix.

CONTRAT D'EMBAUCHE DE POMINVILLE

Chevrette soupçonne Rocheleau d'avoir changé des dates

QUEBEC — Le leader parlementaire de l'opposition, M. Guy Chevrette, soupçonne le ministre délégué aux Services et Approvisionnement, M. Gilles Rocheleau, d'avoir modifié et la date de la signature du contrat d'embauche de M. Roger Pominville et la date du début du mandat qui lui a été confié.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

A l'Assemblée nationale hier, M. Chevrette a d'abord demandé au ministre Gilles Rocheleau, après avoir examiné la copie du contrat que ce dernier avait déposé en Chambre lundi, pourquoi les deux dates y apparaissant avaient été visiblement modifiées ?

Du même coup, interrogeait-il, on peut se demander si ces dates n'étaient pas le 11 décembre 1985 — veille de l'assermentation de M. Rocheleau comme ministre — plutôt que le 16, comme corrigé et indiqué au contrat d'embauche.

« Ce sont des insinuations gratuites de la part du leader de l'opposition, a répondu le ministre. Il aurait été impossible pour moi de signer un contrat avec Roger Pominville le 11 décembre alors que je n'étais même pas

nommé ministre délégué aux Services et Approvisionnement. »

Sur ce, le député Chevrette demande à ce que le contrat d'embauche original soit déposé en Chambre. A cela, le ministre répond que cette copie originale est au Conseil du trésor.

A l'issue de la période quotidienne des questions, le député Chevrette s'est donc rendu chez le greffier du Conseil du trésor où il a pu consulter cet original qui, selon lui, démontre clairement que les dates furent bel et bien modifiées.

Et tout indique que les dates y apparaissant avant corrections sont le 15 décembre dernier, un dimanche.

M. Chevrette a aussi tenté de savoir hier du ministre pourquoi le formulaire d'embauche utilisé était celui normalement réservé à l'embauche du personnel de député plutôt que celui réservé à l'embauche du personnel d'un cabinet ministériel.

Réponse du ministre : « Lorsque j'ai été assermenté le 12 décembre comme ministre délégué aux Services et Approvisionnement, on nous a accordé une masse salariale pour notre cabinet politique. C'est à même cette masse salariale que j'ai retenu les services de la firme Roger Po-

minville. Faut-y être assez tata ! »

Sur ce, le président de l'Assemblée nationale a immédiatement demandé au ministre de retirer cette dernière courte phrase parce que pas tellement parlementaire. « Je vais retirer le mot tata », a consenti M. Rocheleau, sous les rires de ses collègues.

Par ailleurs, au cours d'une entrevue téléphonique hier, le président de la firme Pominville, M. Roger Pominville, a déclaré qu'il était faux de prétendre, comme l'a fait la veille le député de Joliette, qu'il avait accompagné M. Gilles Rocheleau depuis le début de la carrière politique.

Il reconnaît toutefois avoir fait la connaissance de M. Rocheleau en 1970, à l'époque où ce dernier était conseiller municipal à Hull. Tout comme il reconnaît lui avoir parlé au téléphone le lendemain de sa nomination comme ministre délégué aux Services et Approvisionnement en décembre dernier. « Pour le féliciter », a dit hier à LA PRESSE M. Pominville.

Et selon lui, c'est à moment-là que M. Rocheleau lui aurait suggéré de faire partie de son cabinet politique le temps d'examiner le service des achats du gouvernement. Soit du 16 décembre 1985 au 31 mars 1986.

Le PQ entreprend sa marche vers un nouveau programme

QUEBEC — Le Conseil national du Parti québécois se donnera cette fin de semaine dans la Vieille capitale, un plan d'action politique qui constitue le point de départ d'une longue marche qui le mènera, quelque part en 1989, à l'adoption d'un nouveau programme.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

S'il était adopté tel que présenté par l'exécutif national du parti, ce plan d'action politique déboucherait dans un premier temps sur la tenue d'un dixième congrès national du Parti québécois les 12, 13 et 14 juin 1987.

Entre-temps, une Commission nationale du programme — à être formée ce week-end — aurait mandat « de recueillir le point de vue des membres, colliger et intégrer les réflexions des groupes de travail mis sur pied par les régions, et enfin produire des textes d'analyses et de réflexion en vue d'alimenter les discussions pour le prochain congrès », celui de juin 1987.

Le congrès national de 1987 aura comme mission — si le plan d'action est approuvé — de dégager les grandes orientations qui serviront deux ans plus tard — quelque part en 1989 à la veille de la prochaine campagne électorale — de balises à la réécriture pure et simple du programme du Parti québécois.

Ce congrès pourra, en quelque sorte, être au Parti québécois d'aujourd'hui ce qu'avait été en octobre 1968 le congrès de fondation du Parti québécois d'alors, a déclaré hier à LA PRESSE le directeur général du parti, M. Alain Marcoux.

Le plan d'action politique tel que proposé aux quelques 250 délégués qui seront présents cette fin de semaine à Québec, prévoit aussi la tenue d'un autre Conseil national en septembre et avril prochains.

Les délégués qui participeront aux délibérations du week-end discuteront également langue et Loi 101. Il sera notamment question d'une



Alain Marcoux

proposition de l'association du comté Johnson qui invite au respect intégral de la clause de la Loi 101 relative à la langue d'affichage.

Au cours de la prochaine année, la question nationale — la souveraineté — sera présente dans tous les débats, et il n'est aucunement question d'éviter d'en parler, a assuré hier M. Marcoux.

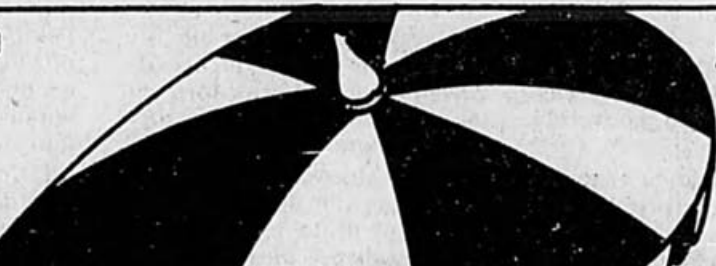
Pour alimenter davantage la réflexion des membres du parti, on tiendra des ateliers thématiques. Le premier de ces ateliers siège d'ailleurs ce week-end à Québec sous le thème « Population: le déclin du Québec ».

« Comme l'a expliqué le directeur général du parti, il s'agit — et c'est là, selon lui, un vœu des membres — de modifier la dynamique qui a animé jusqu'ici les réunions du Conseil national du parti. Cela, a dit M. Marcoux, pour permettre au plus grand nombre possible de délégués d'exercer leur droit de parole et de créer un forum propice aux grandes discussions à l'intérieur des instances.

Par ailleurs, interrogé hier, le président de la campagne de financement du parti, le député de Saint-Jacques, M. André Boulerice, s'est dit confiant de pouvoir annoncer aux délégués que l'objectif fixé à \$1 million a été atteint.

DANS LE CADRE DU

20^e
ANNIVERSAIRE DU
MÉTRO



la presse

CKVL ET LA

STCUM

VOUS INVITENT À LA

TERRASSE

Mark Ten

À la station de métro Angrignon — côté du parc à l'extérieur

VENDREDI ENTRE 5 h 30 et 8 h 30.



AU MENU
Jus d'orange et l'émission de
Jean Courvoisier en direct.

La trêve intérieure

Entre Ottawa et les provinces, le ton a changé à propos du libre-échange. On le voit depuis deux jours, les vives critiques et les revendications régionales ont subitement cessé. Hier encore, lors de la cérémonie marquant à Montréal le bicentenaire de la Brasserie Molson, MM. Mulroney et Bourassa se sont montrés particulièrement conciliants.

Il s'est passé ceci: réunis au soir du Premier ministre canadien dans la soirée de lundi au Parlement, les chefs des gouvernements provinciaux ont écouté le plaidoyer de leur hôte puis ont reconnu la nécessité de faire une trêve politique à l'intérieur alors que le Canada et les États-Unis se livrent une guerre d'escarmouches à coup de tarifs douaniers et à l'heure où vont s'engager sérieusement les négociations sur les échanges commerciaux.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la déclaration de M. Mulroney à l'issue de la brève conférence fédérale-provinciale lundi: «Nous faisons face à une affaire grave et complexe qui exige de nous une grande part d'engagement et d'unité; c'est à quoi nous nous efforçons.»

En somme, pour faire face à une conjoncture pleine de risques et à des négociations qui mettent en cause l'avenir de nos relations commerciales, les chefs politiques du pays font preuve de réalisme et de cohérence.

Concrètement, cela signifie que les gouvernements provinciaux vont laisser l'équipe fédérale engager en toute liberté ses négociations avec les Américains sans grommeler tous les jours pour protéger leurs intérêts locaux. En revanche, l'entente intervenue entre les Premiers ministres prévoit que des rencontres trimestrielles au cours desquelles Ottawa et les provinces passeront soigneusement en revue l'état des pourparlers et des progrès accomplis.

De surcroît, les représentants des provinces ont reçu de M. Mulroney ce qui semble être l'assurance que celles-ci pourront participer, de façon régulière, à la définition des mandats du négociateur en chef, M. Simon Reisman. Par contre, les provinces ont fait certaines concessions: elles renoncent à partager la responsabilité des négociations et n'exigent plus la présence des délégués provinciaux à la table des discussions.

Quand ces négociations aboutiront à quelques résultats tangibles, dans 15 ou 20 mois, les provinces ont reçu l'assurance — une «assurance écrite», précisait hier M. Bourassa — qu'elles seraient partie au processus de ratification.

En clair, cela signifie que le Québec ou l'Ontario, en cas de désaccords sur des dispositions du traité qui paraîtraient contrares aux intérêts de ces provinces, se réservent le droit (à la manière d'un veto) de refuser leur agrément. Dans les domaines de compétence provinciale, pareil refus est déjà prévu par la Constitution. Mais, s'agissant de questions de compétence fédérale, Québec et Toronto n'hésiteraient pas à rejeter un article de l'accord dont les incidences seraient préjudiciables au commerce régional. Sur ce point, les premiers ministres de l'Ontario et du Québec se sont clairement expliqués à Montréal lundi. Mais, depuis la trêve conciliante de ce jour-là en soirée, ils ne sont plus revenus là-dessus.

L'esprit et le ton ont vraiment changé comme en témoigne cette déclaration faite hier par M. Bourassa. «Le Québec, a-t-il dit, ne voit plus avec autant de méfiance les négociations sur le libre-échange. Il est vrai que l'opération est à la fois risquée et nécessaire.»

Et il devait conclure en dissipant les menaces qu'on agite beaucoup ces jours-ci: «Nous avons vite compris que ce qui est vraiment en cause dans ces négociations, ce n'est pas la pleine intégration économique qui pourrait mettre en question notre identité culturelle et nos programmes sociaux, c'est plutôt l'accroissement du commerce international.»

MICHEL ROY

Cette Pologne dont on s'accommode

Ce n'est pas l'annonce de l'arrestation par les autorités polonaises de Zbigniew Bujak, leader du mouvement clandestin *Solidarité*, qui va empêcher la planète de tourner et jeter par terre l'ordre universel. Si encore il s'agissait de Lech Walesa, Prix Nobel de la Paix en 1983, dont Bujak n'a été que l'obscur second... Mais, leader d'un mouvement qui a dû élire domicile dans les catacombes après son interdiction en 1981, Bujak, par fonction et, semble-t-il, par tempérament, s'entourerait de discrétion.

Se souvient-on encore que c'est en décembre 1981 que fut proclamée la loi martiale en Pologne, qu'après 18 mois d'une fronde commencée à Gdansk sous l'inspiration de Walesa, un général du nom de Jaruzelski s'appliqua, non sans un certain succès d'ailleurs, à ramener l'ordre là où soufflait un grand vent d'espoir?

Les ouvriers, les intellectuels et, avec eux, la majorité du peuple pensaient avoir trouvé une voie. Le peuple pensait pouvoir se faire entendre au paradis du socialisme. Intolérable!

Quand Varsovie arrêta la fête et que les Polonais se virent rappeler qu'ils étaient toujours sous le joug communiste, les bons sentiments en Occident coulèrent à flots. La conscience universelle, comme l'écrit un chroniqueur, n'en finissait pas de s'agiter.

Le mot d'ordre était à la pleurnicherie conjuratoire. On a si bien répété qu'on allait voir ce qu'on allait voir et que ça ne se passerait pas comme ça qu'on n'a rien vu du tout et que ça c'est passé exactement comme ça. Si bien que Jaruzelski est toujours là, qu'il ne se prive pas de défier l'opposition et qu'il annonce fièrement que «celui qui veut être un ennemi n'a qu'à l'être. La lutte continuera.»

Outrée par la répression d'un mouvement si visiblement populaire, la conscience universelle était également inquiète. Le raidissement des États-Unis et de leurs alliés, répondant à la coercition exercée par Jaruzelski par des dénonciations et l'annonce de sanctions économiques, ne risquait-il pas de mener le monde au bord du précipice?

Gdansk, la ville où le mouvement *Solidarité* a commencé à se déployer, est un symbole à plus d'un titre. C'est le nom de l'ancienne ville de Dantzig, où fut tiré, le 1er septembre 1939, le premier coup de feu de la Seconde Guerre mondiale.

En lançant son mouvement, Walesa pensait aux victimes des soulèvements ouvriers de 1970 dans les ports de la Baltique. Les historiens sont remontés plus haut. À la fois pour livrer des explications qui satisfont la raison et qui, accessoirement, nous restituent notre bonne conscience.

Tout remonte à la conférence de Yalta de 1945, expliquent-ils, à laquelle participèrent Churchill, Roosevelt et Staline. C'est à cette date et dans ce lieu que fut instaurée la politique des blocs et que fut partagée l'Europe. Quand on examine une carte on s'aperçoit que l'URSS, autant pour des raisons stratégiques que géographiques, ne peut pas renoncer aux instruments de son emprise sur la Pologne. Sortir de Yalta? Oui. Mais comment?

Les Russes ayant moins à craindre l'Europe dans son état actuel que l'Amérique ne pourraient-ils pas, sans péril, accorder plus de liberté à leurs satellites?

Il reste remarquable qu'il Bujak, accusé d'avoir voulu renverser le régime polonais, il s'est également reproché d'avoir entretenu des contacts avec l'ennemi, c'est-à-dire avec l'ambassade de Washington. Le discours ne change pas.

GUY CORMIER



(Tous droits réservés)

Reprise du 31 octobre 1984.



Jean-Guy Dubuc

Le Comité de la protection de la jeunesse doit vivre

La semaine prochaine, le ministère de la Justice du Québec risque de commettre une injustice. Qui plus est, cette injustice serait envers les jeunes Québécois. Et pire encore, cette injustice se ferait contre toute logique. Peut-on l'accepter?

On sait que le Comité de la protection de la jeunesse existe, au Québec, depuis 1974. Depuis cette date, il a eu mille et une occasions de se porter à la défense des jeunes dans diverses situations où leurs droits méritaient d'être respectés. Il a pu traiter des dossiers explosifs sans créer de scandales dommageables, avec le minimum de déchirements et d'affrontements, à la grande satisfaction des jeunes, des parents, de la population et du gouvernement lui-même. Qu'il se lève celui qui prétend que les enfants d'aujourd'hui n'ont pas, plus que jamais, besoin d'un organisme qui puisse les protéger contre la vie que l'on mène...

Or, le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, a décidé de fusionner le Comité de la protection de la jeunesse à la Commission des droits et libertés de la personne. Ce qui signifie tout simplement la mort du Comité.

Depuis sa création, le Comité a créé l'unanimité, dans les milieux gouvernementaux et professionnels, concernant sa valeur et son efficacité en matière de protection de la jeunesse. C'est vrai que le grand public n'entend pas souvent parler de lui. Et c'est bon signe: on ne fait pas de tapage avec des situations qui doivent être traitées avec un maximum de discrétion. La qualité du travail autant que le respect des individus réclament justement que les enquêtes, les consultations et les solutions au problème soient toutes faites dans un contexte de presque secret.

Ce qui n'empêche pas le Comité de parler fort au nom des enfants face à ceux qui en abusent, que ce soit par de mauvais traitements ou par l'exploitation sexuelle. Le Comité représente une force efficace, munie d'autorité, de compétence et de crédibilité.

Faire disparaître le Comité équivaut à retirer aux jeunes un moyen exceptionnel de protection nécessaire. C'est les priver d'un instrument de défense irremplaçable. Ceux qui prétendent le contraire doivent être ou très insensibles ou très vieux...

À moins que ce soit par souci d'économies. Or, certaines sources bien avisées considèrent que la fusion occasionnerait des économies de \$275,000 au gouvernement. C'est vrai

qu'on est en période de compressions budgétaires et que tous les ministères, y compris celui de la Justice, doivent s'imposer un certain nombre de sacrifices. Les juges, entre autres, en savent quelque chose. Mais supprimer un comité aussi essentiel pour récupérer \$275,000?

Au ministère, on dira, évidemment, que la fusion n'est pas une mise à mort. Erreur. La fusion de ce qui ne se fusionne pas équivaut à la disparition de l'une ou de l'autre des parties. Et il est évident qu'on veut protéger la Commission des droits et libertés de la personne à tout prix.

Or le Comité et la Commission ne peuvent se fusionner tout simplement parce que leurs références de base risquent de se contredire ou de s'opposer: les droits de l'enfant à la protection peuvent contredire les droits de la personne.

Pensons, par exemple, à la situation de l'enfant dont la mère souffre de schizophrénie grave et qui risque de transmettre son mal à son enfant. Pour respecter les dispositions de la loi, le médecin choisira de ne pas rompre le secret professionnel et il se taira sur la situation. S'il veut se préoccuper de l'enfant, par ailleurs, il dénoncera la maladie de sa cliente à un organis-

me chargé de la protection de l'enfant. Cet organisme ne peut évidemment pas être celui qui défend les droits à la confidentialité de la mère: les droits de l'enfant et de la mère s'opposent.

On peut penser à d'autres cas touchant la liberté religieuse des parents et les droits des enfants; et bien d'autres encore, dans une foule de situations diverses. Les oppositions sont nombreuses.

Les théoriciens diront que la Charte a toujours préséance mais qu'elle pourra accepter des cas d'exception jugés sur place au moment où ils se présentent. Les droits des enfants deviendront des mesures d'exception, lesquelles ne sont jamais convenablement respectées par les défenseurs des normes. Ce qui signifie que les droits des enfants seront sacrifiés sur l'autel des principes désincarnés.

Une fusion qui signifie une mort pour un organisme essentiel à une partie extrêmement importante de notre population, ça ne peut se faire, surtout pas pour d'infimes sommes d'argent. Faudrait-il qu'un enfant de fonctionnaire meure brûlé dans un repaire de squatters pour qu'on croie à la nécessité de la protection de la jeunesse?



Marcel Adam

Une ministre qui comprend bien le sens de son mandat

Un bon activiste social se mue difficilement en vrai politicien.

Les militants syndicaux, écologistes, féministes ou autres entrent généralement en politique pour y mieux servir la cause particulière qui avait motivé leur engagement social. Aussi, devenus ministres, ont-ils tendance à être davantage solidaires du groupe dont ils sont issus que du Conseil des ministres. Parce qu'ils se perçoivent comme les représentants d'un groupe d'intérêt au sein du gouvernement, beaucoup n'assument jamais leur responsabilité ministérielle de prendre d'abord en compte l'intérêt général.

C'est ainsi qu'un gouvernement qui croyait apprivoiser un groupe de pression en récupérant une de ses têtes de file, se retrouvera le plus souvent noyauté par ce même groupe.

Le gouvernement péquiste

s'est particulièrement adonné à cette pratique, particulièrement au ministère de la Condition féminine. La nouvelle responsable de ce ministère, Mme Monique Gagnon-Tremblay, qui n'a jamais milité dans les groupes féministes, expliquait, cette semaine, au *Devoir*, les conséquences de la pratique antérieure.

«Complices des groupes de femmes, les ministres de la Condition féminine leur disaient de crier très fort, de mettre de la pression, que c'était la meilleure façon d'obtenir quelque chose. Elles arrivaient au Conseil des ministres très solidaires des groupes de femmes et là, on leur disait non. Donc si les choses n'aboutissaient pas, c'était la faute du gouvernement.»

Robert Bourassa a tranché avec la tradition péquiste en nommant à la tête de ce ministère un notaire qui a surtout travaillé dans le monde des af-

aires. Ce faisant il s'évitait un piège mais il créait un problème de taille à sa ministre qui parvient difficilement à se gagner la confiance des groupements qui ne se reconnaissent pas en elle.

Pour mettre fin à ce climat de méfiance, la ministre a rencontré les mouvements féministes pour mettre cartes sur tables. N'ayant pas l'habitude, dit-elle dans son entrevue au *Devoir*, de travailler avec des gens qui s'enfarent dans les «fleurs du tapis» et qui s'offusquent à la moindre occasion, elle leur a demandé de cesser de charrier, de voir des «bibites» et des «pièges» partout. Pour elle il y a des façons plus productives de travailler que de crier fort, car en exaspérant on peut susciter des réactions contraires.

Il faut saluer ce langage franc et courageux. À ma connaissance, aucune titulaire de ce ministère n'avait osé dire aux groupes féministes: «Mes solidari-

tés, elles sont avec les femmes, oui, mais d'abord avec le Conseil des ministres.» Pour ensuite leur dire qu'elles ne seraient pas associées au choix des éléments du plan d'action gouvernemental. D'abord parce qu'elle connaît leurs revendications, ensuite parce qu'il appartient au gouvernement auquel elle appartient d'évaluer ce qui peut être fait en fonction des contraintes budgétaires.

Se sentant incapable de défendre une requête indéfendable, elle leur propose cependant de s'asseoir avec elles et des personnes ressources capables de monter un bon dossier et de l'étoffer solidement. Ainsi il y a plus de chances, croit-elle, que ses dossiers soient accueillis favorablement par le Conseil des ministres.

Ce discours pragmatique repose de la rhétorique racoleuse qui s'est avérée plus frustrante en fin de compte que vraiment productive.

TÉMOIGNAGE

La police n'a pas été à la hauteur de la situation

M. Roland Bourget, directeur du service de la Police de la Communauté urbaine de Montréal, a présenté au président du Comité exécutif de la CUM son rapport analytique des événements survenus à Montréal dans la nuit du 24 au 25 mai après la victoire du Canadien à Calgary. Voici le texte de sa conclusion.

A titre de directeur du Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal, je dois rendre compte au Comité exécutif de la Communauté urbaine et au Solliciteur général du Québec des situations perturbatrices de l'ordre.

Roland BOURGET

Dans le présent rapport, j'indique que le Service n'a pas été complètement à la hauteur de la situation. Je le déplore et je prendrai les mesures appropriées pour en tirer profit et apporter les correctifs nécessaires.

tions prises ou si le retard à prendre certaines autres actions étaient justifiés ou non. Cette enquête permettra de déterminer, dans le cas d'action non justifiée, s'il s'agissait d'un manque d'expérience ou de négligence. Par contre, il demeure néanmoins que le leadership nécessaire n'a pas été exercé au district 25 dès le début de l'événement et que par la suite, tant au district 25 qu'au niveau du directeur de service on a pris trop de temps à agir.

Je maintiens cependant qu'une action policière plus vigoureuse n'aurait pas eu nécessairement pour effet d'éviter les dommages et le vol. Par contre, la police ne peut pas laisser une partie de son territoire au bon vouloir et aux agissements d'une foule de gens, sans la contrôler.

Lors de tels événements, il nous faut payer le prix d'une intervention mais on doit intervenir pour contrôler la foule et au moment opportun l'évacuer.

Si les policiers du district 25 avaient été diligents et disponibles de façon à bien saisir la situation, un contrôle plus efficace de la foule aurait pu être exercé.

Je me dois de vous rappeler que l'opération policière dans

chaque district est la responsabilité d'un chargé de relève du grade de lieutenant assisté de superviseur du grade de sergent. Le rôle du directeur de service (officier de direction en période d'apprentissage) est de fournir les ressources additionnelles requises par un chargé de relève. Si l'événement dépasse la capacité d'agir du chargé de relève, le directeur de service prend charge dans l'attente de l'arrivée du directeur de district.

Je considère enfin cet incident comme en étant un de parcours qui ne doit d'aucune façon mettre en doute l'efficacité du Service appelé à oeuvrer dans un contexte économique difficile.

Certaines personnes ont avancé ou réclame la possibilité d'une enquête publique par la Commission de Police. Je n'y vois aucune objection tenant compte que le Service n'a rien à cacher. Par contre, je m'interroge sur l'opportunité d'une telle enquête dans le cas présent.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de mon étroite collaboration dans ce dossier et que je suis en mesure de vous fournir, sur demande, toute information additionnelle.

Tel que requis par Me Gerard Latulippe, Solliciteur général du Québec, je lui fais parvenir copie de ce rapport.

Pourtant au premier rang

Dans un article paru dans Tribune libre, intitulé: «Des citoyens qu'on oublie souvent», écrit par Ghislaine Lemay, pour le Cartel des organismes professionnels de la santé, il n'est n'y a aucune mention de l'infirmière.

Pourtant, si vous êtes transporté à l'urgence d'un hôpital, la première personne qui vous voit est l'infirmière; cette dernière juge de la gravité de la blessure et si vous devez voir le médecin immédiatement.

Pour établir son diagnostic, le médecin requiert aussi l'aide de l'infirmière, qui contribue aux méthodes de diagnostic (signes vitaux, prise de sang, etc.)

C'est elle également qui installera la transfusion sanguine et qui la surveillera.

Si vous avez à subir une intervention chirurgicale, l'infirmière sera aussi présente pour assister le médecin durant l'opération et sera présente à votre réveil.

Si vos blessures doivent être nettoyées, une infirmière le fera.

Lors de votre séjour à l'hôpital, la responsabilité de toute planification des soins incombe à l'infirmière. Elle coordonne aussi les rendez-vous soit avec la diététicienne ou le travailleur social.

Lors de votre retour à la maison, vous pourriez avoir besoin d'aide et l'infirmière du CLSC ira vous voir.

Je trouve aberrant qu'un tel article ait été écrit sur les soins de santé sans avoir fait mention de la profession infirmière qui, soit dit en passant, relève de la plus importante corporation professionnelle.

Simonne CLERMONT infirmière L'Annonciation



Lysiane Gagnon

La tour et le fantôme

À l'heure où certains, la firme d'ingénierie SNC et le maire Drapeau notamment, s'obstinent à vouloir ériger une tour à vocation touristique sur le mont Royal, cette unique et fragile réserve d'air pur, de verdure et de calme au coeur de la ville, il n'est pas sans intérêt de lire ce qui s'est écrit là où, comme à Toronto, ce genre de tour est devenu le symbole de la ville et l'attraction touristique numéro un.

À Toronto, la tour du CN ne récolte pas que des éloges. Voici ce qu'en écrivait récemment le chroniqueur municipal de *Globe and Mail*, M. John Sewell. M. Sewell est un spécialiste du développement urbain. C'est aussi l'ancien maire de Toronto, qui a présidé à l'une des périodes la plus florissantes de la métropole ontarienne.

(Le reproduit ici, en traduction-maison, les extraits les plus significatifs de sa réflexion sur la tour du CN.)

La tour du CN, écrit M. Sewell, devrait être démolie. Elle est dans la mauvaise ville. Elle a été achevée il y a dix ans, et depuis ce temps, elle n'en finit plus de nous regarder de haut, avec une vanité toute puérile. Elle s'est imposée comme symbole de la ville, mais c'est un symbole qui ne convient pas.

Apparavant, le symbole de Toronto, c'était le nouvel Hôtel de Ville. Et quel parfait symbole! Son architecture représentait un ensemble complexe d'idées: le modernisme, la concertation, la transparence... bref une structure à la fois audacieuse et familière. (N.D.L.R.: ceux qui sont allés à Toronto se souviennent sûrement de ce gracieux édifice incurvé, structure d'avant-garde dans les années 60.)

Pendant plus de dix ans, l'image du nouvel Hôtel de Ville a été associée à Toronto. C'est cette image que mettait en relief la plupart des publicités touristiques, et en effet, elle exprimait succinctement le tissu d'influences qui ont fait de Toronto un endroit où il fait bon vivre et qu'il est intéressant de découvrir. Nous, les résidents, avons de quoi être fiers de ce symbole de notre ville.

Mais depuis 1975, l'Hôtel de Ville a été éclipsé par la tour du CN. Quel symbole médiocre et inapproprié! C'est un élément dissocié de son environnement, sans lien avec les autres structures, un géant solitaire ayant défini son équilibre sans rapport avec rien d'autre. Un élément qui érase totalement les humains, qui offre un observatoire où l'on peut être voyeur de la ville, jamais participant. Tel est le message qui se dégage de la tour, telle est l'image qu'elle donne à Toronto.

Mais cette image n'a rien à voir avec la réalité. Nous ne méritons pas cette tour. Elle ne représente pas bien notre ville. Elle est, hélas, bien trop grosse pour qu'on puisse en disposer. Si elle était faite de briques, on pourrait au moins la vendre en pièces détachées. Mais elle est en béton. Il faudra la démolir d'un seul coup. Il m'arrive rarement de souhaiter la démolition d'édifices existants, mais dans ce cas je fais exception, tant cette tour a nui à Toronto. A la place, j'y mettrais un modeste bouquet d'arbres.

Curieuse campagne

Revenons à Montréal... où la campagne électorale a commencé. Curieuse campagne cependant, où un seul candidat à la mairie et un seul parti digne de ce nom se battent contre un fantôme.

Dans une mise en scène dont on ne sait même pas si elle a été planifiée ou si elle est improvisée au jour le jour, le maire Drapeau continue à laisser planer le mystère sur ses intentions. La comédie était déjà dérisoire, elle devient, avec le temps, carrement ridicule.

Pendant que le RCM déploie un plan de campagne visiblement mûri, les malheureux candidats du Parti civique ne savent pas encore qui va les mener à la bataille. Chose certaine, il est plus que trop tard pour que la conjoncture mise en place par le maire attire une relève le moins intéressante.

Si jamais le maire se retirait (on ne le saura apparemment que vers la fin du mois), son successeur se trouvera en fort mauvaise posture. Primo, il n'aura même pas la possibilité de former une nouvelle équipe, et d'aller chercher quelques recrues de son choix, car les candidats du PC sont déjà en place. Secundo, il sera considéré comme un choix de dernier recours, puisque nul n'ignore que M. Drapeau a essayé de solliciter, mais en vain, quelques candidatures prestigieuses. (D'ailleurs, qui dit qu'un aspirant-maire de qualité aurait eu intérêt à être considéré, au départ, comme le poulain du maire, dans un contexte où l'électorat veut du changement?) Enfin, le temps lui manquera dramatiquement pour imprimer un nouvel élan à une équipe vieillie et pour se démarquer de l'administration sortante.

Le RCM aussi «travaille» son image mais dans son cas c'est plus facile car il sait où il s'en va... et avec qui. M. Doré mène dans les sondages mais ses gens sont prudents, ils ont de l'expérience électorale, ils ont connu leur part de défaites et savent que rien jamais n'est acquis jusqu'au soir du scrutin, aussi ne laisse-t-on rien au hasard.

Pour se donner l'image d'un parti qui a fini par dépasser sa période macramé, le RCM organisait l'autre jour, au chic Piano Nobile de la Place des Arts, une conférence de presse sur le développement culturel. Avant-hier, c'était un déjeuner-causette sur le développement économique, au non moins chic Hôtel Quatre-Saisons. La Place des Arts, le Quatre-Saisons: visiblement, le RCM veut se donner une image de respectabilité. Tous ses conseillers, remisant au placard leurs uniformes d'animateurs sociaux et d'organisateurs syndicaux, ne se promènent plus qu'en complet trois-pièces.

S'agit-il d'une mutation ou d'une simple couche de vernis? Difficile à dire. A la Place des Arts, à ce qui devait être le rendez-vous des forces vives de la communauté artistique, à part Louise Dussault, la figure la plus connue était... la Poune, qui est la grand-mère de la vice-présidente du RCM. Aux Quatre-Saisons, à ce qui devait être le rendez-vous des forces vives du milieu des affaires, les journalistes familiers avec ce milieu ne reconnaissent personne. Dans la foule qui se pressait aux tables — car foule il y avait —, on voyait surtout des salariés de rang intermédiaire, des consultants en communications, des gens du secteur public, quelques avocats, comptables et autres professionnels, mais rien qui ressemblât à une assemblée de chambre de commerce. On dit toutefois que le RCM organise des rencontres privées entre de gros canons du milieu des affaires et son candidat à la mairie.

Le suspense continue.

L'appui chrétien aux syndicats

M. Jean-Paul Desbiens s'est penché d'une incandescence réfléchie sur l'admirable lettre des évêques «from-coast-to-coast», affirmant que l'appui aux syndicats constitue une responsabilité chrétienne dans l'édition du 7 mai de votre journal.

Il va de soi que Nos Seigneurs les évêques n'entendaient sûrement pas exiger que tous les chrétiens et chrétiennes de leur obédience partageassent entièrement leur point de vue. Pour d'aucuns et d'aucunes, des nuances s'imposent. Il me semble, quant à moi, qu'à l'occasion du 7 mai, ils se sont adonnés à un exercice de réflexion qui méritait, certes, un meilleur traitement que celui que vient de lui faire subir le Révérend Frère.

Ce dernier, il y a quelques années, nous avait habitués à des combats ou prises de position très fermes, quoique tout autant virilistiques, en faveur de causes très justes auxquelles il avait su rallier ceux de ma génération. D'ailleurs, le souvenir de cette époque plus «heureuse» m'empêche, aujourd'hui, de qualifier d'odieux et de malhonnête, sa colère.

Il me semble, toutefois, que M. Desbiens a très mal lu la déclaration épiscopale «from-coast-to-coast» qu'il pourfend d'une façon pour le moins irrévérencieuse.

Lorsque M. Desbiens accuse les évêques catholiques d'ignorer toute référence à Jésus-Christ, il faut le ramener au préambule même de leur message, où ils soulignent notamment ce qui suit: «... Cette fête nous rappelle que Jésus, guidé par Joseph le charpentier et par Marie sa mère, est lui-même devenu travailleur et s'est identifié au monde ouvrier.» Il me semble que ce soit assez clair!

M. Desbiens aimerait bien savoir, également, «c'est quand les

évêques ont eu affaire avec un syndicat» (sic). Faut-il rappeler à l'ancien supérieur provincial des frères Maristes de Québec, que l'actuel cardinal-primat du Canada et archevêque de la Vieille Capitale, Mgr Vachon, y a maintes fois fait face au cours des nombreuses années qu'il a passées à diriger les destinées de l'université Laval. De plus, puisque, selon lui, les «cures» n'ont pas à affronter de «syndicats de beaux-deaux», rappelons-lui que ceux du diocèse de St-Hyacinthe sont précisément syndiqués. A ma connaissance, les employé(e)s du centre de pastorale de Trois-Rivières le sont aussi. En foi de quoi, cela fait bien deux autres évêques au moins (NN, SS, Langevin et Noël) à avoir dû apprendre à faire face, occasionnellement du moins, à des organismes syndicaux. Quant aux autres évêques «from-coast-to-coast», je ne les connais pas suffisamment bien pour juger de leur expérience en ce domaine.

M. Desbiens «trouve étrange et scandaleux qu'il n'ait pas été fait mention, même de façon oblique, épiscopale et coast-to-coast, des grèves dans les hôpitaux. Je le réitérerai donc au paragraphe du document épiscopal où il est dit que: «Tout en affirmant bien haut le droit de grève, les gens de bonne volonté demeurent parfois perplexes devant le recours précipité et excessif à la grève. C'est le cas, en particulier, lorsque sont perturbés les services essentiels aux malades et aux personnes âgées.»

Pour consoler M. Desbiens, je lui soulignerai que plusieurs militants et militantes syndicaux à tendances anticléricales ont cru lire, dans ce passage, un désaveu clair de la part des évêques. Comme quoi chacun lit les textes épiscopaux sous l'éclairage de ses propres préjugés.

Sous ce chapitre, j'ai trop souvent vu, au cours des vingt dernières années, des évêque(s) d'hôpitaux ou de centres d'accueil pour handicapé(s) ou personnes âgées pleurer à l'idée de devoir, pour défendre leurs droits (ou ce qu'ils et elles croient l'être), «sortir en grève» au risque d'imposer quelques souffrances additionnelles à leurs protégé(s), pour admettre que le Révérend Frère traite aussi cavalièrement nos syndicats de haineux, hargneux, harceleurs et mensongers.

Même si je le reconnais, avec lui, que nous utilisons hélas! parfois, un vocabulaire et des méthodes qui sont moins justifiées dans des conflits à l'intérieur de domaines aussi «socialisés» que les secteurs public et parapublic, peut-être, lorsqu'il s'agit d'affrontements avec les milieux «capitalistes».

Que les chrétiens du genre de M. Desbiens se consolent! Nous ne sollicitons aucunement leur appui. Tout ce que nous leur demandons, au lendemain de la publication de la dernière lettre pastorale des évêques catholiques «from-coast-to-coast», c'est que lui et ses semblables acceptent, à tout le moins, de faire l'auto-critique de leurs schèmes de pensée. Alors que nous nous engageons déjà, de notre côté, dans le même processus. En effet, ne leur en déplaise, ce message du 7 mai n'est pas «lu», chez nous, comme un encouragement inconditionnel à utiliser, sans discernement, n'importe quel moyen, pour en arriver à nos fins. Loin de là! Et j'ajouterais que nous n'avons pas l'impression, non plus, que nos évêques «from-coast-to-coast» soient devenus des agents recruteurs du mouvement syndical.

Maurice A. CHASSÉ, diacre et conseiller syndical au Syndicat canadien de la fonction publique - FTQ

Concernant la libération sexuelle

Devant la situation très spéciale dans laquelle nous vivons, nous devons regarder de très près nos comportements sexuels. Comme catholiques voulant vivre en profondeur, nous nous devons de nous libérer sexuellement. Mais pour accomplir cette libération, nous avons besoin de préciser ce qui nous rend vraiment prisonniers. Il y a une foule d'idées irréalistes qui circulent et qui rendent esclaves ou prisonnières beaucoup de personnes.

Voici les idées qui sont fausses et méritent d'être analysées: 1. Tout le monde «évolue» accepte des relations sexuelles en dehors du mariage, si les gens s'aiment. 2. Mon besoin ou mon désir (ou peut-être ceux des autres) sont les seuls critères valables pour choisir de vivre ou non une relation sexuelle. 3. La maîtrise sexuelle est une occasion de vivre des frustrations: donc, vivons le plus d'expériences ou de fantasmes sexuelles possibles.

Pour répondre à la première idée irréaliste émise plus haut, je dénonce l'équation qu'on met trop souvent entre évolution et le fait de se permettre tout ce qu'on veut. L'évolution doit se vivre en lien avec le sens et la vérité profonde des gestes. Faire l'amour comme un don total de soi implique fidélité exprimée dans un engagement, communication et ouverture à la vie.

La deuxième idée irréaliste pourrait ne pas l'être, si le ou les besoins sur lesquels je me base sont mes besoins les plus fondamentaux: trop souvent, les besoins d'ordre matériel, physique ou sentimental, passent avant les

besoins de vérité, de justice et d'amour véritable.

Troisièmement, dans une société de consommation, souvent même au niveau du sexe, on prône l'idée qu'il faut faire des expériences pour être heureux: au niveau de la sexualité, toutes les expériences possibles ne sont pas bonnes à faire, ni susceptibles de nous apporter le vrai bonheur. D'ailleurs, ce ne sont pas ceux qui ont fait le plus d'expériences au niveau de la sexualité qui sont les plus libérés dans ce domaine, ni les plus capables d'aimer en profondeur.

Mon ministère de prêtre m'a donné l'occasion de vérifier à multiples reprises ces vérités de fond, qu'on peut découvrir en étant attentif à la vie. Pour pouvoir donner à la sexualité toute sa place et non pas toute la place, il faut que la personne soit capable de découvrir la vraie libération vécue dans la maîtrise sexuelle; les champions comprennent qu'on arrive au plein épanouissement de soi qu'au prix de multiples renoncements. Je ne suis pas contre l'activité sexuelle, en autant qu'elle est bien vécue, sans illusions.

J'ai aussi eu la chance de faire découvrir l'essentiel de ces réalités à des jeunes de 6e année de mon milieu. Sans minimiser l'information sexuelle, j'ai essayé de les ouvrir à un équilibre global de la personne, dans la vérité de ce qu'elle est.

Je vous fais part du document que je leur expliquais pour trouver la route du bonheur avec Jésus. Sans juger les personnes, préci-

sions ceci au sujet du comportement sexuel:

1. C'est Dieu qui a mis au coeur de la personne le désir sexuel de l'homme envers la femme et de la femme envers l'homme.

2. La maîtrise de ses désirs sexuels est bonne, elle est un fruit de l'Esprit-Saint. Je n'ai pas à satisfaire tous mes désirs sexuels.

3. Mon corps n'est pas un jouet, mais mon moyen de communiquer avec les autres: La masturbation n'est pas la route du bonheur.

4. Respecte le corps des autres et fais-toi respecter dans ton corps: si quelqu'un ne te respecte pas dans ton corps ou par ses attitudes, parles-en à un adulte en qui tu as confiance.

5. Pour faire l'amour et être vrai, il faut être engagé pour la vie, avec une seule personne, et être ouvert à avoir des enfants. Car faire l'amour est un don total de son corps, de son coeur et de son temps: donc pas de relations sexuelles avant le mariage.

6. Jésus, par l'Église, nous dit que la pilule, le condom et les autres moyens artificiels de contraception ne sont pas la meilleure route du bonheur. De plus, l'avortement n'est pas accepté par Jésus.

Conclusion: Jésus, par l'Église, est le meilleur guide pour arriver à être heureux au niveau de sa sexualité, même s'il est exigeant.

Vive la vraie libération sexuelle! Roger DUFRESNE moraliste curé de la paroisse Sacré-Coeur Montréal

Des chiffres trompeurs

Tous ont appris par la voie des journaux, de la radio ou de la télévision que la nouvelle loi sur le divorce est entrée en vigueur le 1er juin 1986.

Il a été fait mention que sous l'ancienne loi du divorce, il en coûtait de 200\$ à 1000\$ pour divorcer. Je voudrais rectifier ces chiffres qui laissent perplexes et sont trompeurs. Toute personne qui aurait été partie à une procédure de divorce pourrait croire qu'elle a été surfacturée par son avocat.

Loin de là. Ces chiffres n'ont trait qu'aux déboursés judiciaires en sus des honoraires d'avocat. Il faut préciser que ces montants ne comprennent pas les honoraires d'avocat. C'est donc la précision à apporter.

S'il faut mentionner quelques données sur les honoraires d'avocat, pour une procédure de divorce, ils peuvent varier d'un avocat à l'autre et en fonction de l'expérience de l'avocat. On peut conclure qu'ils se situent rarement en deçà de 1,000\$.

Me Jean FORTIN avocat, Montréal

Le bon sens

Qui a le plus utile et le plus noble rôle dans l'Église, le prêtre ou sa mère?

Malgré ce que l'on est porté à croire, le premier n'est que le fruit de l'autre, qui a voulu l'enfant et l'élever chrétiennement. C'est donc la femme qui l'emporte.

D'un autre côté, tout catholique sait que Jésus n'a jamais mêlé ses cartes. C'est bien en connaissance de cause qu'il a fondé son Église, non pas sur la Vierge et les saintes femmes, mais comme nous le savons tous, sur les apôtres.

Il serait triste, qu'avec les meilleures intentions du monde, l'ambition des unes et la condescendance des autres soient en train de fomenter un schisme chez nous.

Grand-père disait: «Derrière tout grand homme se cache une femme». Ils étaient plein de bon sens nos aïeux.

Rosa CLÉMENT Montréal

Des sanctions

Ni très profonde ni très humaniste, la «boutade» de l'avocat Irwin Cotler au sujet des sanctions que le Canada et l'Occident devraient prendre pour punir l'URSS pour ses violations des droits de l'homme, en profitant de la conjoncture actuelle et en la frappant de sanctions alimentaires (LA PRESSE, 14 mai, dans Dépêches: URSS-sanctions).

Étant ukrainienne d'origine, je sais par expérience que les premiers à mourir de faim seraient les Ukrainiens; après tout, cela s'est fait en 1932-33 et il y eut plus de six millions de morts.

Maintenant, c'est Tchernobyl, le nuage sans frontières et ses conséquences tragiques. Pour enrober le tout, couper les vivres? Cela porte à réflexion. Nadia Verly CECHMISTRO Outremont

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272 LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
La service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes ou corrections	285-7306
RÉDACTION	285-7070	ANNONCES CLASSÉES	285-7202
PROMOTION	285-7100	Détailants	285-7306
COMPTABILITÉ	285-6892	National, Télé-Press	285-7265
Grandes annonces	285-6900	Vacances, Voyages	285-7320
Annonces classées		Carrières et professions, nominations	285-7320



Caplan-Duval SOLDE

PRÉINVENTAIRE PAR TOUT LE MAGASIN

SOYEZ À TEMPS...

Venez profiter des économies à l'occasion de la fermeture de notre magasin-entrepôt au Mail West-Island.

Route Transcanadienne et boul. des Sources. Fermeture en juin. Acheter maintenant.

Vaste choix - Grandes économies

ÉCONOMISEZ JUSQU'À

60%

sur un vaste choix d'articles provenant de fabricants de renommée mondiale.

VAISSELLE	Économisez	30-60%
CRISTAL	Économisez	30-60%
COUPELLERIE	Économisez	30-60%
FIGURINES	Économisez	30-50%
ASSIETTES DE COLLECTION	Économisez	30-50%
LINGE	Économisez	30-60%
BAGAGES	Économisez	30-50%
BATTERIE DE CUISINE & COUTEAUX	Économisez	30-50%
BOUTIQUE DU BÉBÉ	Économisez	30-50%
ENCADREMENTS	Économisez	30-50%
MEUBLES D'APPOINT	Économisez jusqu'à	50%

CRISTAL ÉTINCELANT

ROSENTHAL
cristal sur pied
Échantillons seulement

Économisez **40%**

NORITAKE
Vaisselle
Coutellerie
cristal

Économisez **40-60%**

HUTSCHEN REUTHER
Petite fleur
Salzberg white
Elysées

Économisez **60%**

STYLE WHITE de Midwinter du groupe Wedgwood

Économisez **62%**

Service

20 pièces	\$105	\$39 ⁹⁹
45 pièces	\$265	\$99 ⁹⁹

ROYAL WORCHESTER EVESHAM
pour micro-ondes

Économisez **50%**

DANSK
Vaisselle
Plusieurs motifs

Économisez **50%**

COULOIR DE LA COUPELLERIE

GEORG JENSEN		
Strata		
Black / Brown	53.00	31.80
New York	117.50	70.50
Prism	159.00	95.40
DIMENSION I		
Galaxy	34.95	17.50
Tara	34.95	17.50
Park Hill	34.95	17.50
Coquille	34.95	17.50
GUY DE GRENNE		
Lutece	44.36	29.50
Contour	39.58	26.50
Jet	27.48	18.50
Louis XV	51.54	34.50
Cobra	91.92	61.25
Fiets	43.74	29.25
TOWLE		
Omega	48.00	32.00
Facette	48.00	32.00
Country Classic	63.00	31.50
Silverfrost	48.00	19.99
Hamilton	63.00	31.50
Colonial Plume	63.00	31.50
SUPREME		
Bamboo	55.00	19.99
John Smythe (disc)	45.00	19.99
Manhattan	80.00	42.50
Opus	35.00	21.00
Empire	45.00	24.00
Marchesa	50.00	25.00
DIMENSION II		
Queens Fancy	50.00	24.99
New Charm	50.00	24.99
Silhouette	50.00	24.99
WMF		
Oslo	34.95	23.25
Grand Ribbon	59.95	34.99
Helsinki	59.95	34.99
BODA NOVA		
Stamless	82.00	50.00
White	59.00	39.25
Black	59.00	39.25
ROSENTHAL		
Function	75.00	50.00
Grace	65.00	43.00
Linear	85.00	55.00

CRISTAL NACKTMAN
au magasin de Côte des-Neiges seulement.

Économisez **60%**

CRISTAL ATLANTIS
Motifs discontinués. PALACIA - PILLAR - LOTUS - LISBON.

Valeurs jusqu'à \$36 ch.

\$9⁹⁹

ROYAL DOULTON DESIGN À LA CARTE
20 pièces

ord. maintenant **180,00\$** **90⁰⁰\$**

pièces de service **85,95\$** **42⁰⁵\$**

COUPELLERIE ACIER INOXYDABLE

Couvert 5 pièces

7⁹⁹\$

COUPELLERIE
24 morceaux avec support; plusieurs couleurs.

10⁹⁹\$

FITZ & FLOYD
Vaisselle

Économisez **40-50%**

VILLEROY & BOCH
CRISTAL SUR PIED en magasin seulement. Plusieurs motifs.

Économisez **50%**

CRISTAL DANSK
en magasin seulement. TIVOLI - FLORRA - BISTRO.

Économisez **50%**

WEDGWOOD PORCELAINE
Petershawm Perfection

ord. **120,00\$**

couvert 5 pièces **30\$**

THÉIÈRE
en cuivre

Valeur 100\$

Spécial **24⁹⁹\$**

VILLEROY & BOCH
Horloge murale au quartz.

ord. 90\$

Spécial **45⁰⁰\$**

DANSK
Casseroles
Émail ou acier

Économisez **50%**

ROYAL ALBERT PARAGON
Sur couvert seulement

Économisez **50%**

PRIMAVERA
18/8 acier inoxydable
Lavable à la machine

Couvert 5 pièces **37⁵⁰\$**

ord. 75\$

INTERNATIONAL
Plaqué argent

Couvert 5 pièces **24⁹⁹\$**

Orléans, Heritage, Reflection, Garland **29⁹⁹\$**

VALISES

Économisez jusqu'à **50%**

Sacs à dos **\$750**

Porte-documents (vinye) **\$25⁰⁰**

AKITA
Plusieurs motifs

Économisez **70%**

ASSIETTES DE COLLECTION

Valeurs jusqu'à 40\$ **7⁹⁹\$**

Valeurs jusqu'à 100\$ **19⁹⁹\$**

PLASTIQUE, IDÉAL POUR UN BEL ÉTÉ DE DÉTENTE

Moulin à poivre	4,99\$	Verre à vin 8 onces, ens. de 4	7,99\$
Ens. à salade 7 pièces	13,99\$	Flûte 6 onces, ens. de 4	5,99\$
Ens. 4 verres Off-fashioned	5,99\$	Verre à vin, 14 onces	5,99\$
Plateau rectangulaire en acrylique	9,99\$	Verre à vin 8 onces	5,99\$
Dessous de verre acrylique, ens. de 6	5,99\$	Verre Old-Fashioned 14 onces	3,99\$
Ens. 4 verres «HighBall»	5,99\$	Verre «HighBall» 20 onces, ens. de 4	3,99\$
Plateau à hors-d'œuvre en acrylique avec 4 pièces amovibles	11,99\$	Assiette à dessert 8", 3 couleurs assorties	99¢
Flûte 6 onces, ens. de 4	7,99\$	Chope Bol à céréales / salade	99¢

Seau à glace en acrylique, 2,5 pintes avec pincées. **16,99\$**

VILLEROY & BOCH
Vaisselle

Économisez **40-70%**

COUTEAUX
Henckels / Sabatier

Économisez **40%**

LITERIE

SERVIETTES FIELDCREST
Économisez **50-60%**

DRAPS ASSORTIS
Modèles discontinués

CANNON WAMSUTTA
Économisez **50%**

ÉDREDONS
DUVET D'OIE BLANCHE
DUVET DE CANARD

Économisez **50%**

SUPPORT À MANTEAUX ET CHAPEAUX
Valeur 50\$

19⁹⁹\$

CRISTAL D'ARQUES Longchamps
Plusieurs formats
Boîte de 6

11⁹⁹\$

Service à thé
plaqué argent
5 pièces

129⁹⁹\$

ROYAL CROWN DERBY
Presse-papier

Économisez **30%**

POUPÉES
ROYAL DOULTON HEIRLOOM

Économisez **50%**

BUNNYKINS ROYAL DOULTON

Épargnez **40%**

HORLOGE MURALE

\$14⁹⁹

PLANCHES à steak en teck
Ens. de 4

\$8⁹⁹

PICHET ISOTHERME

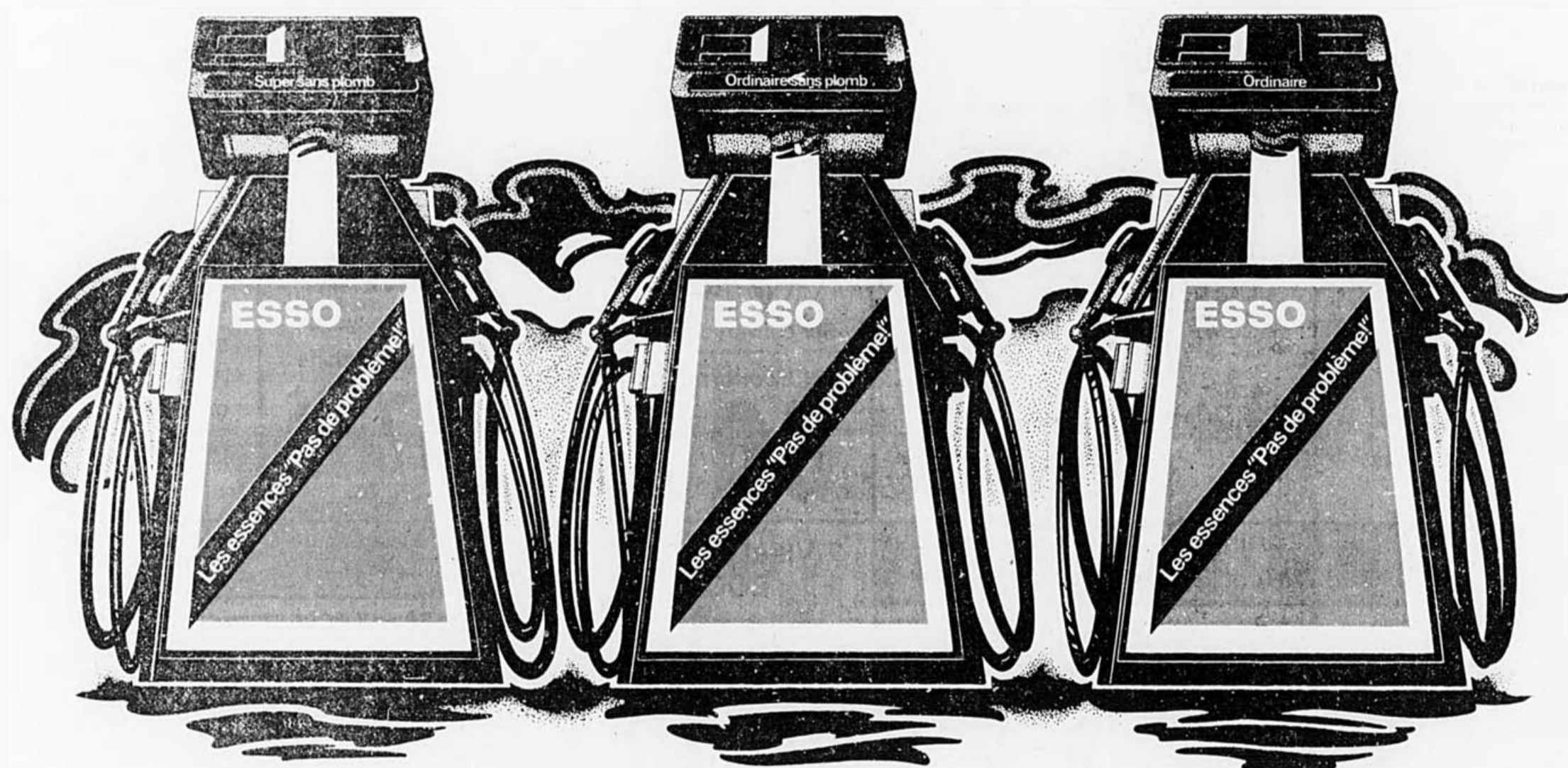
\$6⁹⁹

Caplan Duval 483-4040

6700, Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges)
5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish)
1250, avenue Green

Caplan Duval

Seule Esso vous offre des essences qui nettoient à toutes ses pompes.



Super sans plomb

Ordinaire sans plomb

Ordinaire

Une première au Canada: des essences à efficacité éprouvée qui nettoient les carburateurs encrassés et les injecteurs obstrués pendant que vous roulez.

Deux ans d'essais et plus de 500 000 km parcourus. L'équipe de recherche d'Esso a développé ces nouvelles essences et les a mises à l'épreuve dans tous les types de voitures en usage au Canada et dans toutes les conditions. Véritable percée technologique, ces essences peuvent contribuer à améliorer le rendement et la fiabilité de votre moteur. Et ça, Esso est en mesure de le prouver.

Une innovation dans toutes nos qualités d'essences. Vous pourriez vous imaginer que seule notre super sans plomb possède ce pouvoir nettoyant. Eh bien, non! Sachez qu'Esso vous offre cette innovation dans toutes ses qualités d'essences: ordinaire avec plomb, ordinaire sans plomb et super sans plomb. Et vous n'avez pas à déboursier davantage pour les essences "Pas de problème!". Chez Esso, nous voulons que tous les conducteurs puissent profiter de cette importante percée technologique canadienne.



Les essences "Pas de problème!"
À toutes nos pompes



Denis Masse

Notes de voyage

Heathrow en tête

Londres, plaque tournante

Savez-vous par où passent le plus grand nombre de passagers aériens en Europe? Vous avez touché juste si vous avez parié sur Londres. Pour 1985, la capitale anglaise a conservé son titre de « première ville d'Europe pour le transport aérien » avec 47,2 millions de passagers (en croissance de 6,9 p. cent sur l'année 1984).

Londres s'est donc classée bonne première devant Paris qui a traité 32,8 millions de passagers (une augmentation de 4,9 p. cent) et Francfort qui en a compte 20,2 millions, soit là aussi, comme à Londres, une augmentation de 6,5 p. cent sur l'année d'avant.

Rome vient au quatrième rang avec 14 millions de passagers, suivie par Amsterdam (11,7 millions), Copenhague (9,7 millions), Zurich (9,4 millions) et Stockholm (9,2 millions).

À titre de comparaison, plus de 78 millions de passagers (soit Londres et Paris réunis) sont passés en 1985 par les différents aéroports de New York.

Quoique l'on pense, ce n'est pas l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy, qui est le plus achalandé des aéroports de Paris. En 1985, Orly a vu passer 17,8 millions de passagers par rapport à 15 millions à Roissy.

De même Londres compte deux aéroports importants et c'est Heathrow qui l'emporte avec 31,6 millions de passagers, laissant 15 millions à Gatwick. Pour sa part, les 20,2 millions de passagers comptés à Francfort-sur-le-Main, en RFA, ont tous été clients du seul aéroport qui y existe.

Pour ajouter une note locale, comment nous comparons-nous dans ces statistiques « voyageurs »? Et bien, en 1985, Dorval a accueilli 5,1 millions de passagers et Mirabel, 3,2 millions pour un total de 8,3 millions à Montréal. Sensiblement, nous nous rapprochons de Zurich et Stockholm; c'est quand même pas si mal pour une si petite nation. Même les statistiques de Dorval ressemblent à celles de Bruxelles avec ses 5,7 millions de passagers.

La plus moderne aérogare d'Europe

Heathrow, qui est le château-fort de la British Airways, vient d'être doté d'une nouvelle aérogare que l'on appelle le Terminal 4. Depuis le 12 avril, tous les vols intercontinentaux de British Airways, y compris tous les départs quotidiens du Canada (Toronto et Montréal) ou encore les vols en provenance de Paris et d'Amsterdam, arrivent dorénavant au Terminal 4.

À lui seul, le Terminal 4 peut facilement accueillir huit millions de passagers par an, augmentant ainsi la capacité annuelle de Heathrow à 38 millions de voyageurs.

Le terminal 4 est la première aérogare dans tout le Royaume-Uni à offrir le concept de la ségrégation entre les passagers qui arrivent et ceux qui partent, sur deux niveaux séparés. La congestion habituellement causée par l'affrontement des deux groupes de voyageurs, est donc complètement éliminée. La salle des départs, à l'étage supérieur, fait toute la longueur de l'édifice. Avec ses 650 mètres, elle fait quatre fois la Galerie Nationale de Londres.

Sept cents entrepreneurs l'ont construit au coût de \$400 millions.

Le métro conduit à l'aéroport

Il est toujours très facile — et peu coûteux — de se rendre à Heathrow à partir du centre-ville de Londres, par le métro. Il suffit de prendre la ligne Piccadilly qui, de la station King's Cross jusqu'à Hat-

ton Cross, parcourt les 30 kilomètres qui séparent la capitale de l'aéroport. Les trains sont fréquents, toutes les 5 minutes environ; ils roulent 20 heures par jour et effectuent le trajet entre Heathrow et le centre de Londres en 40 minutes seulement. La course coûte seulement £16 et le métro dessert les quatre aéroports d'Heathrow. Toutefois, il sera préférable de prendre un taxi si l'on a beaucoup de bagages.

Roissy s'agrandit

À Paris, on ne chôme pas

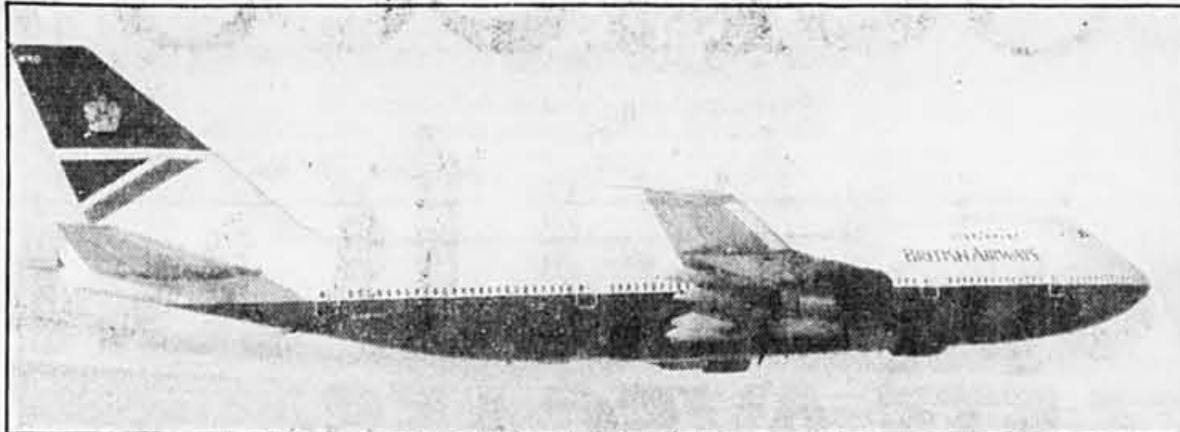
non plus. Il est prévu de commencer en juin la construction, à Roissy, d'un troisième terminal. Ce nouveau bâtiment devrait être mis en service en 1989 et porter la capacité de Roissy 2 de dix à douze millions et demi de passagers par an.

Le premier aéroport urbain

Pendant ce temps, l'on construit dans les anciens docks royaux (quartier de Newham), à 8 km du centre financier de Londres, le « Stolport », qui

sera le premier aéroport urbain du monde pour avions à décollage et atterrissage courts.

Brymon Airways qui exploite l'avion Dash 7 de de Havilland (construit à Toronto) prévoit de baser au Stolport six appareils qui feront plusieurs fois par jour l'aller-retour vers Paris, Bruxelles, Rotterdam, Amsterdam et Francfort. Le Stolport, qui sera connu sous le nom de « London City Airport », recevra ses premiers passagers en 1987.



Sous leurs nouvelles couleurs, les jumbo-jets de la British Airways ont vraiment un aspect royal. Ils assureront tout l'été une liaison quotidienne entre Mirabel et Heathrow.



Pas moins de 64 comptoirs de British Airways sont à la disposition des voyageurs dans la grande salle des départs de la nouvelle aérogare 4 de Heathrow.

GRANDE OPERATION

Dernière chance
la promotion se termine le samedi 7 juin 1986

10 VITESSES

Chez **J.M. SAUCIER**
ELECTRONIQUE

HITACHI
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

RADIO PORTATIF STÉRÉO
Modèle TRK-931

- am/fm/stéréo
- cassette enregistreuse arrêt automatique
- 2 haut-parleurs détachables

\$169⁹⁹

5 dans 1

CENTRE DE LIQUIDATION

5 dans 1

MAGASIN ENTREPÔT

5 dans 1

CENTRE RADIO D'AUTO

Vente et Installation

5 dans 1

SALLE DE MONTRE ULTRA MODERNE

5 dans 1

CENTRE DE SERVICE

Sansui

RADIO DOUBLE CASSETTES Modèle CP-55W

- 2 haut-parleurs détachables
- double cassettes
- Dolby, métal
- radio am/fm stéréo
- Egalisateur 5 bandes

\$399⁹⁹

HITACHI
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

LECTEUR DE DISQUE AU LASER DA-500*

- Recherche d'index
- Cabinet noir
- Chargement frontal
- Recherche avant-arrière

\$399⁹⁹

48 WATTS

ALPINE

SYSTÈME POUR L'AUTO

- Système AM / FM Digital, programmable 12 présélections avec cassette auto-inversion modèle 7162.
- Egalisateur amplificateur 7 bandes modèle 3210
- 18 watts canal
- 2 haut-parleurs 3 voies, 6 x 9 80 watts. Modèle SR-690

\$599⁹⁹

Sansui

INTELLIGENT SUPER COMPO

- Syntonisateur am / fm stéréo digital, programmable modèle DAT-750
- Amplificateur stéréo 50 watts / canal
- Magnétocassette stéréo auto-inversion
- 2 haut-parleurs 3 voies modèle DAS-750

\$699⁹⁹

HITACHI
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

TÉLÉCOULEUR 20"
Modèle MT-2555

- Télécommande 19 fonctions
- Affichage à l'écran
- Câblodélecteur 105 canaux
- Minuterie du sommeil
- Cabinet fini noyer

\$649⁹⁹

100 WATTS

Sansui

TÉLÉCOULEUR 26"
MODÈLE GKR-681

- Télécommande accès direct 17 fonctions
- Syntonisation électronique 105 canaux
- Cabinet style contemporain

\$799⁹⁹

RECA

80 MOIS DE GARANTIE

HITACHI
LA SCIENCE AU SERVICE DES SENS

MICRO-ONDES
Modèle MR-8040

- «Dual Dimension»
- 700 watts
- Intérieur en acier inoxydable
- Capot automatique
- Sonde thermique
- Mise en marche différée
- garde au chaud
- 4 mémoires
- horloge

\$749⁹⁹

80 MOIS DE GARANTIE moyennant un léger supplément.
2% de plus pour cartes de crédit

J.M. SAUCIER
Électronique

5 dans 1

80 MOIS DE GARANTIE

Le Super Marché de l'Électronique

<p>NOUVEAU MAGASIN 6860 est, JEAN-TALON (Sortie Langelier sud) 251-0600</p>	<p>POINTE-CLAIRE 971, boul. ST-JEAN Nord 694-9180 (Près du restaurant Chi Chi)</p> <p>MONTREAL 10,990 ST-LAURENT 389-3541 (Entre Savoy et Saucier)</p> <p>LONGUEUIL 2904, CHEMIN CHAMBLAY, 851-0870</p> <p>SHERBROOKE 2300 ouest, King 563-8191</p>
--	---

GB GENERAL WEARING SERVICE

POULIES A COURROIES

Gates

1326, rue Notre-Dame Ouest
5759, rue Hochelaga
6909, rue Jarry Est
1918, boul. des Laurentides
805, boul. Sainte-Foy (Longueuil)
120A, boul. Sainte-Croix
(Saint-Laurent)
(coin Saint-Philippe)

OUVERT LE SAMEDI AVANT-MIDI

937-7423

DÉBAT SUR L'AMNISTIE DES ILLÉGAUX DE LA LOI 101

Le procès des politiques linguistiques libérales

■ QUÉBEC (PC) — Le projet de loi 58 qui amnistie les enfants illégalement inscrits à

le procès des politiques linguistiques du Parti libéral.

Lors des débats qui entourent depuis mardi soir à l'Assemblée nationale la présentation du projet de loi 58, les orateurs péquistes, qui se succèdent pour lutter contre la mesure libérale, tracent un portrait sévère des gestes posés par le gouverne-

ment Bourassa depuis décembre dernier.

Le député de Vercheres Jean-Pierre Charbonneau a rappelé que c'est en anglais que la ministre de l'Immigration Louise Robic s'adressait aux communautés culturelles du Québec.

Comme personne ne l'a dé-

noncé, ce comportement semble avoir reçu l'appui des autres membres du conseil des ministres, a soutenu M. Charbonneau.

Un autre péquiste, Jean-Guy Parent de Bertrand, a souligné le « relâchement » du gouvernement libéral face à ceux qui n'utilisent plus le français comme langue d'affichage.

« Le gouvernement pourrait vouloir passer l'éponge et amnistier ceux qui n'affichent pas en français », a dit M. Parent.

Pour le péquiste Hubert Desbiens de Dubuc, c'est « tout l'affaiblissement du Québec qui est en cause dans ce dossier ».

Le député Jacques Rochefort de Gouin soutient que le geste

du gouvernement libéral consiste à dire aux Anglo-Québécois : Amplifiez la contestation contre la Loi 101 et vous aurez un gouvernement qui va vous écouter.

Silence

Le nombre de députés libéraux qui ont pris la parole lors du débat sur le projet de loi 58 est nettement plus limité que le nombre de péquistes.

Le gouvernement libéral a entrepris ce débat linguistique tard mardi soir, ce qui lui a immédiatement valu de l'opposition l'accusation de vouloir profiter de la nuit pour passer une loi controversée.

Ni le ministre de la Justice Herbert Marx, ni la vice-première ministre responsable de la Loi 101 Lise Bacon, ni le premier ministre Robert Bourassa lui-même n'avaient encore pris la parole dans ce dossier après une dizaine d'heures de débat.

Ce silence de tant de ministres a été dénoncé par l'opposition.

Bonjour Montréal!
Pour votre grand jour dans une grande ville il vous faut un SUPER DÉJEUNER

4,39^s
SEULEMENT

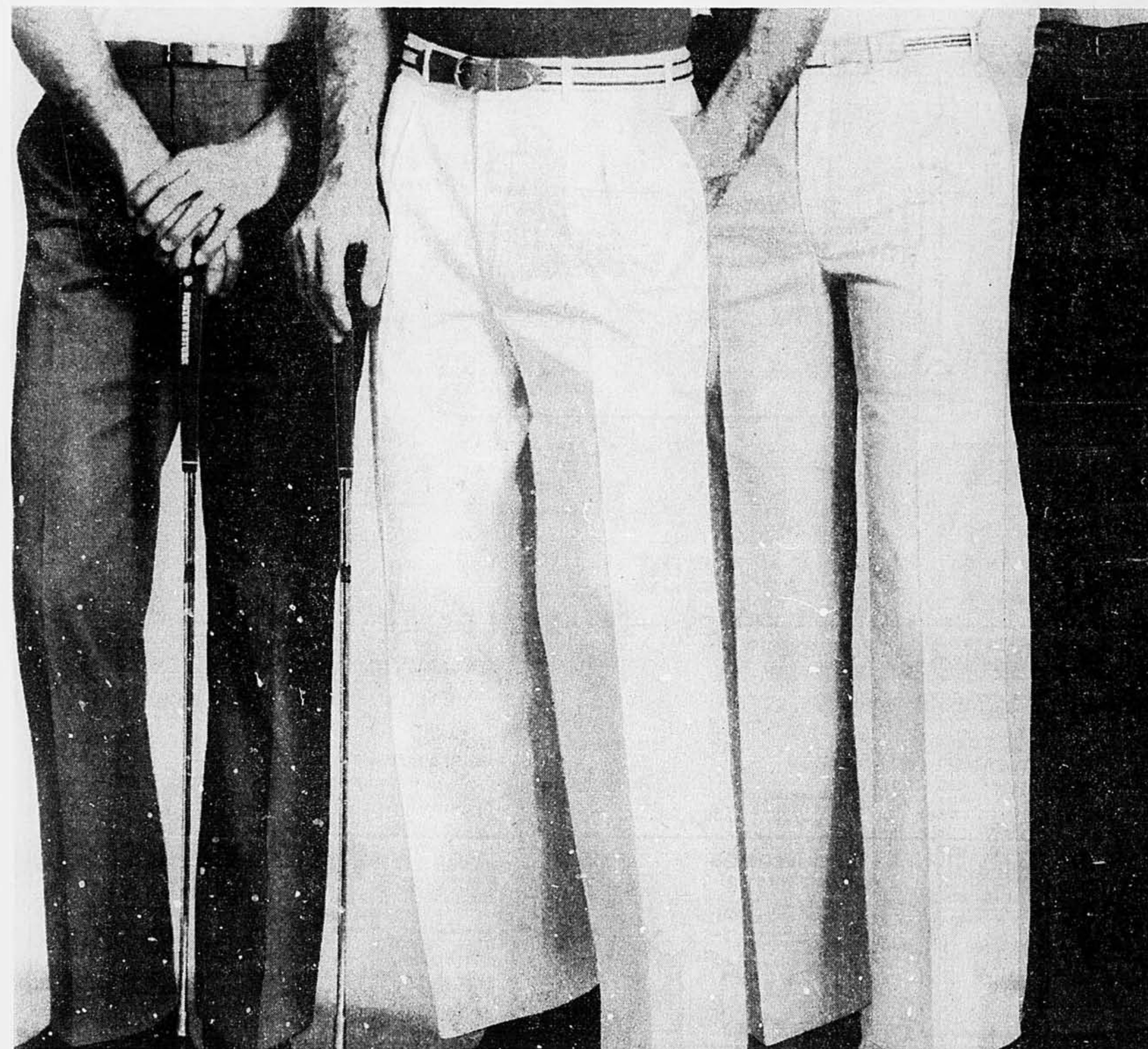
Notre SUPER DÉJEUNER offre toute la journée ne manquera pas de satisfaire les plus affamés. Savourez deux œufs frais cuits comme vous le voulez, deux tranches de bacon croustillant, deux galettes de saucisse, des pommes de terre rissolées nappées de fromage fondu et un muffin anglais comme accompagnement. Car pour bien commencer la journée, à toute heure, il vous faut un SUPER DÉJEUNER.

HOWARD
JOHNSON

710 ouest, rue Sainte-Catherine (En face de Eaton)
1236 ouest, rue Sainte-Catherine (Entre de la Montagne et Drummond)

DÉTENDEZ-VOUS EN TOUT CONFORT CET ÉTÉ AVEC LES

PANTALONS 'BAY CLUB' m.d. /



RABAIS DE
42%

Choix de 4 superbes modèles exclusifs à la Baie
Profitez des plaisirs de l'été avec ces confortables pantalons tout-aller en polyester/coton. Choix de modèles avec ou sans plis à l'avant, ou à ceinture assortie. Beige, taupe, bleu, marine, kaki, crème et autres. Tailles 28 à 42. Le choix des modèles, des tailles et des couleurs varie selon les magasins. Ord. \$35 ch., 19.99
Hâtez-vous, c'est une aubaine à ne pas manquer.

Pantalons pour hommes, rayon 314



À venir... à la Baie

Promotion Pepsi au centre-ville de Montréal

Du 5 juin au 14 juin, c'est la promotion Pepsi à la Baie. Le samedi 7 juin, à l'achat d'un vêtement Pepsi, vous recevrez en prime une bouteille de Pepsi format 2 litres. De plus, il y aura une machine distributrice où l'on pourra se procurer des canettes de Pepsi pour seulement 50¢ chacune.

Boutique Jeunesse, 2e étage

Collecte de sang.

Grand Prix Labatt du Canada.

Venez donner du sang à la Croix-Rouge lors de la clinique de sang organisée à la Baie. Le jeudi 12 juin 1986 de 14 h 30 à 20 h 30. Centre-ville de Montréal.

6e étage.
DONNEZ DU SANG A LA CROIX-ROUGE.

Venez à la fête tout soleil de la Boutique 317 de la Baie.

Un « Beach Party » aura lieu le samedi 7 juin de midi à 16 h à la Boutique 317. Venez vous amuser à des jeux passionnants au son des « Beach Boys, the Beasties », en compagnie de Guy Aubry de CKMF. Rez-de-chaussée, centre-ville de Montréal.

Spécialement pour papa à la Baie du Centre-ville de Montréal.

Clinique de rasage

La compagnie Atien présente ses produits pour les soins de la peau. Les 5 et 6 juin de 11 h à 19 h et le 7 juin de 11 h à 17 h. Au rez-de-chaussée.

La compagnie Royal Copenhagen vous présente ses nouveaux produits. Les 5, 6 et 7 juin de 11 h à 17 h. Au rez-de-chaussée.

Un représentant de la compagnie Braun vous conseillera sur les techniques de rasage. Les 5 et 6 juin de 11 h à 19 h et le 7 juin de 11 h à 17 h. Au rez-de-chaussée.

Un représentant de la compagnie Philips vous montrera les nouveautés en matière de rasoirs électriques. Les 5 et 6 juin de 16 h à 21 h et le 7 juin de 11 h à 17 h. Au rez-de-chaussée.

Une offre spéciale de notre salon de coiffure

Messieurs, jusqu'au 14 juin, vous pourrez vous faire couper les cheveux à l'un de nos salons de coiffure du centre-ville de Montréal. Rockland ou Dorval pour seulement 9.99 (valeur de 16.00).

Une salade rafraîchissante à la Chaumine

Profitez de votre magasinage pour faire une pause-café. Notre menu comprend: un grand bol à remplir de salades et légumes de votre choix pour seulement 3.79. 7e étage du centre-ville de Montréal.

Parkade, la solution au stationnement au centre-ville de Montréal

Venez magasiner à la Baie et stationnez votre auto au Parkade, rue Aylmer coin de Maisonneuve. Semaine, taux maximum: 5.25 Samedi, taux maximum: 3.50

Démonstration de cuisson sur barbecue à la Baie du centre Laval

Venez rencontrer le chef Carlos qui fera des démonstrations de cuisson sur barbecue avec les « Viandes Premières » au coin jardin de la Baie. Une dégustation suivra chacune des démonstrations. Le samedi 7 juin de midi à 16 h.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la **Baie**